Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 081-200034064-20240227-327022024DEL3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024 à 18 H 00
SALLE DE REUNION MAIRIE DE LIVERS-CAZELLES

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-sept février, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie de LIVERS-CAZELLES sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires).
Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT-ZANAGADIN, Delphine PINCZON du SEL, (Titulaires).
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :
Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).
Commune de VAOUR :
Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).
Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).
Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).
Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).
Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).
Commune de VINDRAC-ALAYRAC :
Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).
Commune de LOUBERS :
Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).
Commune de MARNAVES : Monsieur Benoit OURLIAC (Titulaire).
Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).
Commune de ROUSSAYROLLES :
Commune de SALLES sur CEROU :
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)
Commune d'AMARENS :
Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire).
Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs :

Madame Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens) à Monsieur Claude BLANC.
Madame Nathalie MULET (Vaour) à Madame Delphine PINCZON du SEL.
Monsieur Thierry GUIRAUD (Penne) à Madame Laurence POILLERAT-ZAGANADIN.
Monsieur Christophe CAYRE (St Martin Laguepie) à Monsieur Christophe FLAMENT.
Monsieur Jean-Paul MARTY (St Martin Laguepie) à Monsieur Laurent DESHAYE.
Monsieur Jean-Christian BOHERE (Vindrac) à Monsieur Bernard ANDRIEU.
Monsieur Jean-Claude LAVY (CORDES) à Monsieur Bernard TRESSOLS

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Messieurs Claude GENIEY (Loubers), Patrick MONTELS (AMARENS), Laurent VAURS (Roussayrolles), Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Bernard RIVIERE (St Marcel Campes), Serge DALMIERES (Bournazel), Jérémie STEIL (Vaour)

Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.

3-27022024- Délibération portant approbation du règlement budgétaire et financier M57.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président en charge des Finances expose à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 081-200034064-20240227-327022024DEL3-DE

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57. Depuis le 1er janvier 2024, la 4C a adopté la nomenclature M57, conformément à la délibération du conseil communautaire du 25 Octobre 2023 pour son budget principal et ses budgets annexes initialement en M14 jusqu'au 31 décembre 2023.

En vertu des dispositions prévues à l'article 106.III de la loi NOTRe du 5 Août 2015, elle a obligation d'établir son règlement budgétaire et financier.

Il invite ensuite le conseil communautaire à prendre connaissance de ce projet de règlement et en commente les différents volets :

- Le cadre juridique du budget.
- L'exécution budgétaire.
- Les régies.
- La gestion pluriannuelle.
- Les provisions.
- L'actif et le passif.
- La durée des amortissements en annexe du document.
-

Il précise que ce règlement doit pouvoir être révisé et pourra faire l'objet d'adaptation en fonction des évolutions de la réglementation et l'amélioration des règles de gestion souhaitées par la Communauté de Communes.

Au terme de cette présentation et à la demande de Monsieur le Président, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le projet de règlement, en vue de son adoption.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106.III de la loi N°2015-991 du 5 août 2015, dite « Loi NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le règlement budgétaire et Financier (RBF),

- **Approuve** son entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024,

- **Autorise** sa modification en fonction des évolutions de la réglementation et de l'amélioration des règles de gestion que la 4C souhaiterait mettre en œuvre.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 081-200034064-20240227-327022024DEL3-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Sylvie GRAVIER

Le Président,

Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du